



Le 20 juillet 2005

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Grouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf : 9122.0032

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à L'Anse-à-Valleau

Madame,

Faisant suite à votre lettre du 15 juillet dernier, nous vous transmettons les réponses aux trois questions demandées.

Question 1 :

Notre ministère élabore actuellement un nouveau Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes qui déterminera les modalités d'émission de droits fonciers pour des projets éoliens applicables à toutes les régions du Québec et pour différents types de producteurs et d'acheteurs. Ce nouveau programme qui sera soumis au Conseil des ministres pour approbation, devrait prévoir une procédure d'attribution des droits fonciers relativement semblable au programme actuel. Il s'appliquera aux projets découlant ou non d'un appel d'offres, aux projets d'autoproduction et d'expérimentation. Toutefois, l'obtention de lettres d'intention ne sera pas nécessaire pour les projets ne découlant pas d'un appel d'offres.

Comme tout autre projet éolien situé dans la région de la Gaspésie et dans la MRC de Matane, le promoteur devra respecter les conditions d'implantations et les modalités de mise en œuvre prévues au Plan régional de développement du territoire public – Volet éolien (PRDTP – Volet éolien).

Question 2 :

Oui, le nouveau Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes actuellement en préparation permettra d'établir une

procédure comparable au programme actuel, le tout sujet à l'approbation par le Conseil des ministres.

Question 3 :

Certaines Directions régionales de la gestion du territoire public dont le potentiel éolien régional le justifie, ont entrepris une démarche de planification du développement de l'éolien afin de procéder à l'intégration de ce nouvel usage sur le territoire public.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles, veuillez, agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Carol Lizotte,

Responsable de la mise en œuvre du territoire public

c.c. Madame Michèle Boudart, DRGTP – 01, Caplan